

## Annexe K-4 : Demande de renouvellement de certificat de jauge 2022 [Article C.IV.5 du Règlement Intérieur de l'*IMOCA*]

Je soussigné, membre actif à jour de ma cotisation <u>IMOCA</u> , demande le renouvellement annuel concernant les courses précisées ci-dessous pour l'année 2021 du certificat de jauge de mon bateau :
N° Coque World Sailing :
Courses concernées pour la demande de renouvellement du certificat de jauge :
Liste* des travaux effectués à détailler en page 2.
*Cette liste peut être transmise directement de manière confidentielle au Chef Mesureur.
Nous vous rappelons que des contrôles inattendus pourraient être réalisés
IMPORTANT, la liste des documents à fournir pour la revalidation du certificat <i>IMOCA</i> se trouve dans l Protocole de Jauge 2022 (Article C.2 DOCUMENTS A FOURNIR AU CM) Des documents complémentaires pourront être demandés par le Chef Mesureur.
Fait à: Date:
Signature du skipper :

Nom du Bateau :	
N° de coque World Sailing:	
DATE	DESCRIPTIF
1)	
2]	
3]	
4]	
5)	
6]	
7)	
8]	
9]	
10]	
11]	
12]	
13]	
14]	
Fait à :	Date:
Signature du Skipper :	

En application de l'article C.IV.4 du Règlement Intérieur de l'<u>IMOCA</u>, veuillez établir la liste détaillée de tous les travaux, des modifications et des substitutions qui ont été effectués sur votre bateau depuis le dernier test à 90°, 10° et/ou dernière

pesée du bateau :

## Documents à fournir/ou à mettre à jour (voir Protocole de jauge 2025)

## C.2 DOCUMENTS A FOURNIR AU CM

(Voir RDC Annexe K-4)

<u>Documents à fournir par le skipper ou son représentant officiel pour un bateau pour renouveler le CDJ (quelle que soit la date du premier CDJ du bateau):</u>

- Le formulaire suivant RDC Annexe K-4.
- Suivant RDC A.8.3, le CND de la guille.
- Suivant RDC A.8.4, le rapport de contrôle du mât par ultra-sons.
- Suivant RDC A.8.5, le CND de la coque.
- Suivant RDC AA.3, le CND du bateau.
- Suivant RDC C.7.2, le certificat de conformité de montage de l'AIS avec le type de classe A ou B+
- Schéma d'implantation volumétrique des matériaux insubmersibles accompagné d'un tableau récapitulatif des éléments avec les caractéristiques des mousses à cellules fermées pris en compte pour le calcul de l'insubmersibilité [Voir RDC 2025 D.4[a]].

<u>Documents à fournir par le skipper ou son représentant officiel pour obtenir un premier CDJ ou pour renouveler le CDJ lorsque le document concerné dans la liste ci-dessous est modifié :</u>

- Le modèle numérique complet du bateau (appelé « MNCB » au format Rhino) avec le gréement complet (tous les cables en position), pont de travail, livet, etc ... dans le <u>repère bateau</u>.
- Schéma d'implantation du mât standardisé avec les différentes cadènes (document numérique spécifiant les différentes cotes d'implantation ainsi que les angulations définies dans RDC Annexe C).suivant un plan numérique 2D coté.(peut être « MNCB » si calque spécifique).
- La courbe définie dans la RDC D.2 [e] .[peut être « MNCB » si calque spécifique].
- La définition des francs-bords (avec les cotes de hauteur) suivant la RDC D.2 [f] .[peut être « MNCB » si calque spécifique].
- La définition de la crash-box .(peut être « MNCB » si calque spécifique).
- Modèles numériques (IGS) de l'ensemble du bateau (hors gréément) avec ballasts et appendices dans les différentes positions extrêmes (pour contrôles spécifiques et construction modèles MaatHydro).
- Modèles numériques (IGS) des paliers de foils (pour étude du système).
- Le schéma 2D/3D concernant les différentes cloisons étanches avec les trappes et qui spécifie les distances la plus importante entre chaque cloison .[peut être « MNCB » si calque spécifique].
- Les plans de flottaison du bateau en configuration lège, porte de descente (RDC D.9.2) fermée, à 0 degré, 90 degré et 180 degrés d'angle de gîte avec la position de l'issue de secours située dans les 500 mm du point le plus arrière du bateau. Suivant le cas, il pourra être demandé la flottaison du bateau à tout autre angle de gîte.
- Les plans de flottaison du bateau en configuration lège, porte de descente (RDC D.9.2) ouverte, avec pour le cas 0° le compartiment correspondant à cette (ces) porte (s) rempli jusqu'au niveau surbau du cockpit, 90 degré et 180 degrés d'angle de gîte avec la position de l'issue de secours située dans les 500 mm du point le plus arrière du bateau.
- Schéma d'assèchement du bateau (Voir RDC C.3.2) spécifiant les types de pompes utilisées et les débits.
- Notes de calcul attestant du respect de RDC D.8.2 [c] (Portes des cloisons étanches).
- Attestation du respect de RDC D.9 (Résistance des Capots et issues de secours).
- Schéma d'implantation volumétrique des matériaux insubmersibles accompagné d'un tableau récapitulatif des éléments avec les caractéristiques des mousses à cellules fermées pris en compte pour le calcul de l'insubmersibilité (Voir RDC 2025 D.4[a]).

- Le schéma d'implantation des tuyauteries des systèmes de ballastage avec description de chaque ballast (dimension, volume, centre de gravité, etc ...).
- Le dessin technique (implantation) du système de quille basculante implanté dans la coque en position pour que le bateau soit en assiette théorique 0 degré (format numérique 2D).
- Le document attestant de la densité du bulbe.
- Le dessin technique (coupe longitudinale 2D) du bulbe avec les cavités vides quand elles existent. Ce document référence le poids du bulbe seul, le poids et les caractéristiques matériaux des différentes pieces et accessoires permettant la liaison du bulbe au voile de quille.
- Attestation de montage du bulbe avec axe Inconel 718 H, 17.4 PH ou équivalent.
- Document qui concerne le respect de RDC C.6.1:

La marque et le type de moteur.

L'attestation doit spécifier :

- la mise en place d'une batterie démarrage indépendante avec sa capacité ou d'une autre source pour le démarrage du moteur.
- que RDC C.6.1(d) est totalement respecté et que le système pourra être scellé en course pour ne pas permettre la propulsion du bateau avec la description technique permettant le scellement du système.
- Facture d'achat du moteur et de l'hélice qui atteste de la marque, du type et des caractéristiques de l'hélice utilisée.
- Attestation du fournisseur des batteries de production commerciale
- Suivant RDC C.7.2, le certificat de conformité de montage de l'AIS avec le type de classe A ou B+
- Schéma général électrique du bateau avec tableau spécifiant les différentes batteries à bord et leurs positions dans le *repère bateau*.
- Schéma (plan 2D/3D) du pont de travail coté (Voir RDC C.9.1) avec hauteur du fond de cockpit (point le plus bas)/DWL, comprend le rail de fargue, les chandeliers et balcons .(peut être « MNCB » si calque spécifique).
- Dans le cas des cockpits rapidement auto-videurs, une note de calcul doit être fournie concernant les exigences relatives à la vidange des cockpits (ISO 11812) ainsi que l'attestation telle que spécifiée en RDC D.7.[c].
- Document attestant le respect des matériaux de la coque (Voir RDC D.3).
  Ce document comprend la liste des différents matériaux utilisés avec les certificats de conformités de chaque lot de fibres utilisées.
- Certificat de conformité signé du mât standardisé.
- Certificat de conformité signé de la quille standardisée.
- Certificat de conformité signé du système de basculement standardisé.
- Certificat de conformité signé de la bôme standardisée.
- Les factures d'achat du gréement spécifiant les caractéristiques des différents câbles standardisés suivant le cahier des charges d'implantation et d'utilisation du mât standardisé en vigueur.
- Le certificat de contrôle de plan de construction de l'<u>IMOCA 60</u> délivré par l'organisme identifié reconnu (Voir RDC 2025 D.1[d]) et/ou l'attestation de conformité à la RDC 2025 D.1[d]) délivré par l'architecte de l'<u>IMOCA 60</u>.
- La déclaration signée et datée par le constructeur confirmant que le bateau a été construit en conformité avec les plans contrôlés par l'organisme identifié reconnu [Voir RDC 2025 D.1[d]] et/ou de l'architecte de l'IMOCA 60.
- La déclaration signée et datée par l'architecte confirmant que le bateau respecte en tous points la RDC 2025 en vigueur.
- Tout document complémentaire sur simple demande du CM.